

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois,) Hors du département
32 francs pour 6 mois,) du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année.) plus par trimestre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 23,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 deg. dessous zéro.	50 degrés.	700 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
6 heures 44 m.	0 heures 13 m.	5 heures 17 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 23 février 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Etats-généraux de Hanovre. — Travaux de la chambre. — Dotation. — Tendances du pays.

La résistance des états de Hanovre contre le coup d'état du roi entre dans une phase nouvelle. Ce prince n'a pu parvenir à faire encore sanctionner sa violation des droits du pays. Depuis trois ans, les états opposent une impassible force d'inertie aux empiétements du pouvoir qui va essayer enfin de contraindre les électeurs à nommer leurs députés afin d'obtenir de ceux-ci un bill d'indemnité, une approbation de sa mauvaise foi.

Ce qu'il y a d'étrange dans la conduite des tyrans, c'est que tous espèrent tromper les peuples par des phrases menteuses, tous les prennent pour dupes, tous parlent de leurs paternelles intentions en violant les lois que les peuples regardent comme les garanties de leurs libertés.

L'entêtement et les pensées immuables ont d'ordinaire de fâcheux résultats. C'est en suite de cette obstination à méconnaître les vœux du pays que Charles X a été embarqué à Cherbourg, que Guillaume le têtard vient de se voir refuser le budget. La longanimité allemande peut aller sans doute bien loin; toutefois il sera difficile de réussir par la violence chez un peuple qui depuis trois ans soutient une lutte morale et a dû nécessairement, à son insu peut-être, se préparer à une résistance matérielle, ou du moins prévoir le moment où elle pourrait devenir utile.

Chez nous, le pays a été pendant quelques jours dans une agitation qui témoigne que les affaires publiques ne sont pas encore aussi indifférentes au peuple que certains organes de la presse voudraient le faire croire. Certaines questions ont toujours le privilège de réveiller l'attention. S'agissait-il donc de la constitution du pays, de la réforme électorale? Est-ce la paix de l'Europe que les représentants discutaient? — Car la France peut agiter l'Europe, la soulever à son gré, la mettre en feu, et remuer de ses puissantes mains tous ces états qu'on s'efforce de maintenir dans les entraves de formes gouvernementales qui ont vieilli. — Hélas! non.

C'est donc une question de liberté qui va se débattre? — Car depuis un demi-siècle ces questions s'agitent parmi nous; et, soumise à toutes les vicissitudes des luttes politiques, la liberté triomphe et succombe tour à tour, sans que jamais son triomphe soit définitif, sans que jamais sa défaite soit irréparable. — Hélas! non.

Mais alors peut-être le pouvoir a-t-il senti le terrain trembler sous ses pieds, et craignant de se voir renverser, emporter dans une secousse violente, il vient demander au pays ému les moyens de parer à la crise qui se prépare? Peut-être que, comprenant enfin les rudes ébranlements que doivent produire un jour les injustices de l'ordre social, il vient demander à ce pays de prévenir les malheurs qui nous menacent en modifiant cet ordre social, en échangeant ses bases, en rendant plus égales les charges, plus égaux les biens qu'il a jusqu'à ce jour arbitrairement distribués aux hommes? Hélas! non.

Mais au moins, comprenant quelle puissance peut naître de l'alliance de deux grands peuples également avides de gloire, également avancés dans l'industrie, dans les arts d'une civilisation brillante, sans doute il appelle les mandataires du pays à peser, à apprécier les avantages d'une alliance fructueuse, et qu'en ce moment tous les efforts de l'assemblée tendent à former un lien plus indissoluble entre deux peuples destinés à donner au monde la paix et la liberté? Hélas! non. Il n'y a dans leurs travaux rien de grand, dans leurs discussions rien qui intéresse beaucoup; leurs efforts ne doivent produire que de minces résultats, parce qu'ils sont occupés de choses mesquines et sans importance.

C'est d'une question d'argent qu'il s'agit. Ah! oui, tout se résout aujourd'hui par l'argent. Il n'y a pas de loi qui organise le travail, qui assure la subsistance de ces prolétaires qui n'ont que leurs bras pour fortune, et c'est de l'argent qu'il faut leur donner quand la morte-saison les laisse sans travail et sans ressources. Peut-être que la chambre s'occupe de voter des fonds assez considérables pour venir au secours de tant d'ouvriers déshérités par l'inaction de leurs bras, et que nous allons voir un palliatif puissant apporté aux maux qui les assiègent? Peut-être encore que, frappée du nombre considérable d'enfants qui sont exploités par des industriels sans entrailles, elle prépare une mesure générale sur l'éducation et l'instruction à donner à tous? Hélas! non.

Mais quel projet de loi peut donc à ce point remuer le pays, que de tous côtés on signe des pétitions, on prépare des adresses, on s'agite? Hélas! le pays, ramené forcément à des intérêts mesquins, occupé malgré lui de projets sans grandeur, de lois sans avenir, sans influence sur les mœurs, le pays s'agit pour une misérable dote de cinq cent mille francs que le pouvoir demande pour l'un des fils du roi, un pauvre homme, comme chacun sait, qui n'a pas de quoi donner des dots à ses enfants qui se marient, et qui veut les faire doter par la nation qui n'y a rien gagné.

Les ministres ont pensé un jour faire de cette dotation une question de cabinet. Courtisans qui voulaient donner au

roi une nouvelle preuve de servilisme! Puis ils ont regardé autour d'eux, ils ont entendu les récriminations de l'opinion publique, ils ont jugé leur position en hommes habiles, ils ont retiré leur imprudente parole. De ce moment on a pu voir qu'ils doutaient, qu'ils hésitaient, qu'ils n'étaient pas sûrs de la majorité. Dès ce moment ils commençaient leur retraite; ils auraient dû la faire entière et renoncer à leur projet de loi; la cour ne l'a pas permis, elle s'est aveuglée sur sa puissance, sur l'empire qu'elle exerce, et il a fallu que le pays intervint pour juger la question. Le pays intervenir dans une aussi misérable affaire! le pays être obligé de faire entendre sa voix pour repousser une demande d'argent! pour dire tout ce qu'il éprouve de répulsion contre l'avarice opulente, contre cette ladrerie qui demande toujours sans compter ce qu'elle a reçu et ce qu'elle possède!

N'est-ce pas, ma belle France, qu'il est bien digne et bien noble de disputer quelques cent mille francs à l'avidité de la cour au lieu de l'occuper de tes grands intérêts? N'est-ce pas que c'est bien là un soin qui répond à la grandeur de tes destinées, à la noblesse de tes sentiments, à la haute opinion que le monde s'est faite de toi! N'est-ce pas que tes représentants sont réduits à un beau rôle?

Mais c'est en vain qu'une cour séductrice a fait jouer tous les ressorts, a mis en œuvre tous les moyens, a convoqué tous les fonctionnaires publics dont elle dispose, tous les ambitieux qui espèrent en elle, tous ceux qui veulent monter, tous ceux qui craignent de descendre, elle n'a pu triompher. Elle a été battue dans ce qu'elle a de plus précieux, l'argent; dans ce qu'elle ambitionne le plus, l'argent; dans ce qu'elle met au-dessus de toute gloire, de tout désir, de toute préoccupation, l'argent. Le pays tout entier a dit: Non! et la chambre enfin a dit: Non! pour se conformer aux vœux du pays.

Ce refus a cela de poignant qu'il a été prompt et formel; qu'il a été le résultat instantané d'une conviction bien arrêtée, bien établie; qu'il n'a pas eu besoin de la discussion pour le déterminer. Le projet de loi, personne n'a osé le soutenir. On a vu au lieu de ceux qui voulaient l'attaquer; il n'en était pas besoin; l'opinion publique avait dit: L'affaire est entendue! Aussi, quel dédain pour la proposition! quel affront dans le vote: LA CHAMBRE DÉCIDE QU'ELLE NE DISCUTERA PAS!

Chaque époque est dominée par une idée; chaque règne représente une pensée quelconque. Il est assez évident pour tous que le pouvoir actuel, malgré les luttes par lesquelles il a passé, tend à reconstruire une monarchie forte, riche, et d'autant plus puissante qu'elle semblerait toujours, par l'adhésion des représentants, avoir l'adhésion du pays et s'appuyer sur l'opinion. A l'abri de ce semblant d'adhésion, on peut être plein de hardiesse, on peut dire aux opposants: Vous êtes des brouillons qui troublez l'ordre, qui jetez le pays dans des agitations contre lesquelles il proteste. Mais quand le pays tout entier se prononce comme il vient de le faire, quand il est évident que c'est lui qui a entraîné, qui a dicté le vote de la chambre, il en faut bien conclure que le pays ne partage pas les vues du pouvoir et qu'il repousse ce que le pouvoir veut fonder. Il faut bien reconnaître que le pays oppose ses idées, ses instincts, ses volontés démocratiques aux idées, aux instincts, aux volontés monarchiques du pouvoir. K.

OPINION DES JOURNAUX SUR LE REJET DU PROJET DE LOI DE LA DOTATION.

On peut dire à bon droit que le vote négatif de la chambre dans la scandaleuse affaire de la dotation a une portée incalculable; car les journaux, aveuglés pour la plupart soit par des regrets, soit par des antipathies de personnes, soit par des espérances prochainement réalisables, ne voient dans le rejet de la demande du château qu'une question de cabinet ou d'écus, et deux feuilles seulement en apprécient sagement toute la portée.

Le Commerce s'émeut assez peu de la défaite essayée par la liste civile.

Si le ministère n'eût pas compris, dit-il, qu'un si grave échec devait être le signal de sa retraite, et que le seul moyen qui lui restait de couvrir la couronne était de résigner ses fonctions, la couronne aurait compris certainement cette situation et se serait séparée du ministère. Les choses se sont donc passées régulièrement, constitutionnellement. Le cabinet, auteur d'un projet impopulaire et condamné, cède la place devant la sentence publique, et la royauté reste dans sa sphère, inaccessible et irresponsable.

Le Constitutionnel, inspiré par M. Thiers qui redevient candidat pour le futur cabinet, se préoccupe de la question ministérielle, et entend bien que les ministres du 12 mai ne joueront pas la comédie et se retireront sérieusement pour laisser le champ libre à d'autres. En parlant du vote, voici ce qu'il dit:

Ce n'est pas seulement un vote politique, ce n'est pas seulement une proposition ministérielle repoussée honteusement par la question préalable, c'est de plus un vote qui touche aux intérêts de la royauté et qui la laisserait à découvert, si le cabinet n'en acceptait sur-le-champ la responsabilité.

Mais à part ces réflexions intéressées qui reviennent un peu à la proposition de Tristapatte: Prenez mon ours, le journal de la rue Montmartre rend à la presse, qui est tou-

jours puissante, plus puissante que jamais, malgré ses ennemis, un hommage qui nous plaît, parce que nous nous sommes déjà plu à exprimer la même reconnaissance:

La presse, qui n'a pas en France, dit-il, le discrédit que ses ennemis lui désirent; la presse, dont le cabinet du 12 mai a bravement voulu s'isoler, que sa position rend si attentive à tous les vœux du pays, et qui ne peut rien laisser passer de ce qui le touche ou le blesse, la presse avait instruit contradictoirement le grand procès de la dotation, et bien qu'elle n'ait pas d'arrêt à formuler, elle avait jeté sur le débat assez de lumières pour que la chambre pût prononcer en toute connaissance de cause. Elle a vaincu avec la chambre, et la France lui saura aussi quelque gré de la persévérance qu'elle a mise dans la défense des intérêts et des droits de tous.

Beaucoup de députés, outre les députés inscrits, se proposaient de prendre la parole. C'était une occasion facile de produire de l'effet, et en renonçant à monter à la tribune, ils ont fait à leur amour-propre un sacrifice dont on doit leur savoir gré. Le Siècle les en remercie en ces termes:

La chambre a pris l'unique moyen qui lui restait, en rejetant sans discussion le projet de loi.

Cette résolution a été sage, digne, et elle a été exécutée avec un calme et un ensemble qui font le plus grand honneur à l'opposition si souvent et si injustement calomniée. A-t-elle cherché une occasion facile de popularité dans un débat dont le fâcheux éclat pouvait rejallir jusque sur le trône? non, elle s'est tout entière abstenue. Les orateurs qui s'étaient fait inscrire, et dont plusieurs avaient réuni dans des veilles laborieuses les éléments d'une discussion complète et des preuves de meilleur aloi que les appréciations morales de M. Amilhau, ont tous renoncé à la parole. Cette abnégation et cet esprit de conduite, qui honorent l'opposition, ont été suivis d'un succès mérité.

Le Siècle pense d'ailleurs avec le Constitutionnel et tous les autres journaux que le ministère ne peut rester au pouvoir.

La royauté, ajoute-t-il, ne saurait être qu'avertie. Il est temps toutefois qu'elle tienne compte des avertissements qui lui sont donnés par les électeurs. La volonté nationale s'était clairement manifestée après la dernière dissolution: elle a été méconnaissamment méconnue. On voit à quelle fin est venue aboutir la politique intérieure du gouvernement confiée par un choix malheureux à des mains débiles.

Les avis arrivent de toutes parts à la couronne; on redoute pour elle un entêtement que les plus crédules ne sauraient prendre davantage pour de l'habileté.

Depuis long-temps, dit le journal Le Temps, le pouvoir s'abaisse, l'esprit public s'éteint, la nation s'éloigne et s'irrite, parce que l'application sincère du gouvernement représentatif n'est point faite. Il serait temps pour ceux qui conseillent la couronne de songer au péril.

Le Courrier s'exprime à son tour ainsi:

Le vote de la chambre n'est qu'une phase de la grande lutte que nous soutenons depuis long-temps, et avec des chances diverses, contre le gouvernement personnel... Par quelle épreuve nouvelle aurons-nous à passer? La voix publique n'a jamais parlé plus clairement, sera-t-elle entendue?

Nous serions d'autant plus ingrats de ne pas citer l'opinion du National qu'elle a été tout-à-fait celle du pays dans cette affaire si imprudemment suscitée, et que ce journal a été, avec M. Cormenin, l'allié le plus vigoureux et le plus utile de la presse départementale.

La dotation-Nemours est rejetée, dit le National, le ministère se retire, la couronne se trouve plus que jamais à découvert, et tout cela s'est accompli en moins d'une heure. Le ministère a eu beau dire ou ne pas dire qu'il faisait de la dotation une question de cabinet; la situation est plus forte que le ministère. Pitoyable aveuglement d'un système qui aime mieux entasser ruines sur ruines et user en pure perte toutes les combinaisons, tous les talents et tous les caractères, que de s'enquérir des dispositions du pays, de la chambre, du corps électoral, des classes privilégiées qu'il a créées lui-même!

Après ce journal, qui le croirait? c'est le Journal des Débats qui mesure le mieux, et avec le plus de franchise, la gravité du vote. Ecoutez plutôt:

Nous ne nous faisons aucune illusion sur la portée de cet échec, et nous ne chercherons pas davantage à en faire au public. Le vote d'aujourd'hui aura un long et funeste retentissement; c'est sur la couronne même que porte le coup. Un journal radical qui a au moins le mérite de la franchise, le National, le disait ce matin avec beaucoup de justesse: Ce n'est pas de quelques écus de plus ou de moins qu'il s'agit dans la question, c'est d'un principe. Que d'autres, avec un langage dont l'hypocrisie ne peut tromper que les sots, rejettent sur les ministres actuels les conséquences amères d'un vote sans exemple; nous ne contribuerons pas, pour notre part, à faire de la publicité un instrument de mensonge. Quoi! faudra-t-il attendre que la chambre rejette la liste civile elle-même pour reconnaître qu'il y a derrière les ministres, au-dessus d'eux, un principe qu'on atteint? Beaucoup de ceux qui ont pris part au déplorable vote d'aujourd'hui n'en ont pas senti la portée, c'est possible. Raison de plus pour leur en faire voir les déplorables conséquences dans toute leur étendue; car un second coup comme celui-ci abaisserait trop la monarchie pour ne pas risquer de l'anéantir.

Tout cela est fort juste. A la fin de son article, le Journal des Débats relève un peu son courage, mais on voit que c'est le courage du désespoir:

Deux cents députés, il est vrai, dit-il, ont protesté contre ce vote. Après les menaces dont la presse radicale s'est faite l'organe, ces deux cents députés ont fait preuve d'indépendance et de courage. Avec deux cents députés que les cris et les in-

jure de la presse révolutionnaire n'effraient pas, nous pourrions encore tenir tête à ceux qui, par faiblesse et par peur, laisseraient tomber la monarchie, comme à ceux qui veulent la détruire.

Chronique Lyonnaise.

Le 14 février, à Romans, les soies étaient tenues à la cote ci-bas :

14 à 16 d. f. 59	50 à 60	le kil. soies ordinaires.
12 à 14 d. f. 60	à 60 50	soies moyennes.
12 à 14 d. f. 67	à 68	fil. d'ord. 5/6 coc.
9 à 10 d. f. 67	à 69 60	fil. d'ord. 3/4 coc.
Le 15 du courant, à Aubenas :		
11 à 12 d. f. 30	à 31	le 1/2 kil. soies ordin.
9 à 10 d. f. 32	à 33	soies Joyeuse.
12 à 13 d. f. 33	à 33 50	fr ^s à vapeur 5/6 cocons.
9 à 10 d. f. 33	50 à 34	3/4 cocons.

Rien n'est changé à la position des ouvriers mineurs de Rive-de-Gier. Il est impossible encore de prévoir quelle sera l'issue de cette affaire et combien de temps la contestation durera. Les ouvriers sont convaincus de leur droit, et par conséquent semblent vouloir tenir bon aussi longtemps que cela leur sera possible. Le lieutenant de gendarmerie est arrivé samedi au soir sur les lieux ; il est en permanence et attend les événements. C'est un homme qui, dit-on, fera tous ses efforts pour prévenir toute collision. Il y aura sans doute quelque chose de nouveau d'ici à demain, car il se pourrait que dans les réunions du dimanche on décidât si d'autres exploitations ne seront pas arrêtées.

Un déplorable accident est arrivé, il y a quelques jours, près de la petite ville d'Anse (Rhône). Le sieur Sanlaville, de Sain-Fond, conduisait une voiture chargée de trois pièces de vin. Le cheval vint à s'abattre et un des bras de la voiture alla frapper le malheureux qui tomba mort sur le coup.

La pétition d'Arles pour la réforme électorale vient d'être envoyée au comité-Laffitte, à Paris. Elle contient 755 adhésions.

Parmi les signataires figurent 1 conseiller municipal, 2 juges consulaires, 30 électeurs à 200 f., 21 officiers de l'ex-garde nationale, dont 8 capitaines; des avocats, des médecins, beaucoup de négociants, 98 capitaines marins et armateurs, etc.

On écrit de Valence :

Après une longue série de jours magnifiques, ce que redoutaient les cultivateurs est malheureusement arrivé. Depuis avant-hier, l'hiver s'est enfin montré tel qu'il est d'ordinaire, avec son manteau blanc, couvert de givre et de glaçons. Le vent du nord qui règne dans la plaine désolée les coteaux du Rhône. Dans la nuit de mercredi, jeudi et vendredi, il a gelé assez fortement pour inspirer de sérieuses craintes pour les amandiers et autres arbres qu'une température incessamment avait fait battre.

Nos agents non avoués de l'étranger venant de signaler à M. le ministre de l'intérieur une nouvelle apparition du prince Louis Bonaparte dans le voisinage de la France, MM. les sous-préfets de Gex et de Nantua sont sur le qui-vive jour et nuit, ont ordre de rendre compte journellement de tout ce qui se passe en Suisse, et de redoubler la surveillance des frontières de Gex.

Une jeune fille de Châtillon-de-Michaille (Ain), accusée d'infanticide, vient d'être écrouée dans les prisons de Nantua avec son oncle et sa tante, complices présumés du même crime.

Le hasard a fait découvrir l'enfant mort, soigneusement enfermé en un sac et déposé dans une meule de foin.

Le parquet de Nantua instruit cette épouvantable affaire.

On écrit de Seyssel :

Les épreuves de notre pont suspendu ont eu lieu le 18 du courant et se sont terminées le 20 ; elles ont eu le résultat le plus heureux : rien n'a bougé dans la construction.

Ce pont est formé de deux travées de quatorze mètres d'ouverture. La pile qui les sépare est surmontée d'un arc de triomphe couronné par une simple corniche avec entablement. Les câbles qui supportent le tablier, au nombre de quatre pour chaque travée, s'échappent de la pile un peu au-dessous de la corniche, pour aller s'amarrer sous les parapets des culées, après avoir décrit à peu près une demi-parabole. La largeur du pont entre les garde-corps est de cinq mètres vingt-cinq centimètres ; il n'y a pas de trottoir.

Cette construction, qui fait honneur aux ingénieurs qui ont fourni le plan, particulièrement à M. Thiolière qui a dirigé les travaux et à l'entrepreneur, est surtout remarquable par les soins que l'on a apportés à tous les détails d'exécution. L'arc de triomphe qui s'élève dans le milieu, et qui attire les regards, est d'une architecture très-simple, mais qui plaît par ses heureuses proportions.

Un banquet a été offert par les deux villes qui réunissent le pont aux ingénieurs des deux nations ; on y a porté des toasts en l'honneur des deux nations, et la farandole, danse ordinaire des riverains du Rhône, a terminé cette journée de fête pour le pays.

GYMNASSE ÉQUESTRE FRANCONI.

Aujourd'hui lundi 24 février 1840.

(Clôture sans aucune remise.)

Spectacle extraordinaire au bénéfice des ouvriers sans travail.

Le Quadrille chevaleresque, dansé par huit chevaux.

La Cachucha d'après Mlle Fanny Elssler, par Mme Victor Franconi.

Equitation classique, par M. L. Franconi.

Mayeux, ou l'Homme à la mode, scène à travestissements, par M. Bastien.

M. Redisha, grotesque anglais.

Jeu des Cercles, terminés par une Course aérienne, par M. Bastien.

Rob-Roy, dressé par M. V. Franconi.

Jeux romains, par M. Antonio.

Le Petit Chaperon rouge, par la jeune Caron.

Intermèdes des clowns.

Exercices divers.

Paris, 21 février 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous vous donnions hier la démission du cabinet comme un fait très-probable. Ce fait s'est réalisé dans la soirée. Après avoir tenu conseil à l'issue de la séance, les ministres ont décidé unanimement (c'était l'effet d'un premier moment de mauvaise humeur) qu'ils remettraient leurs portefeuilles au roi. A six heures, ils se sont rendus aux Tuileries et ils ont prié S. M. d'agréer leur démission. Le roi a reçu les démissions en disant qu'il aviserait. C'est à cette simple déclaration que s'est bornée l'entrevue qu'il a eue avec les ministres du 12 mai.

A trois heures trente-cinq minutes, M. Jules de Laroche-cauld, ancien député et aide-de-camp de Louis-Philippe, avait quitté le Palais-Bourbon où le résultat du scrutin venait d'être proclamé, et il était venu en toute hâte apprendre ce résultat à S. M.

On se ferait difficilement une idée, d'après ce qui nous a été rapporté, de la consternation qui a régné aux Tuileries lorsque le vote de la chambre y a été connu.

Notons toutefois encore comme un des incidents les plus remarquables de la soirée que, vers huit heures, Louis-Philippe a expédié un courrier à M. le prince de Saxe-Cobourg-Cohary, qui se trouve à Bruxelles, pour lui apprendre le vote des chambres et lui rendre en même temps sa parole. En cela, Louis-Philippe nous paraît avoir agi fort habilement. Il a prévu qu'il pouvait bien se faire que M. le prince de Saxe-Cobourg-Cohary n'eût accepté l'alliance de M. le duc de Nemours qu'en vue de la riche dotation qui devait s'ensuivre, et que, cette dotation étant refusée, il pourrait se faire aussi que l'altesse allemande ne trouvât plus l'affaire aussi bonne et ne retirât sa parole. Louis-Philippe est allé au devant de cette sorte d'offense, et nous croyons qu'il a bien fait.

Pendant qu'on murmurait aux Tuileries et qu'on y traitait les députés en des termes qui sentaient plus que l'amertume, il se passait dans les salons ministériels des scènes des plus curieuses. Par le plus étrange des hasards, il y avait hier dîner chez plusieurs de MM. les ministres, et ce qui n'est pas moins amusant, c'est qu'ils avaient cru devoir réunir à leur table presque tous les députés de l'opposition. On ne supposait pas, en effet, que la discussion dût se terminer si tôt, et on pensait qu'un bon dîner, offert à propos, pourrait rallier des voix au projet de dotation. La précipitation avec laquelle la chambre a voulu en finir a dérangé ces calculs, et les ministres qui traitaient hier ont dû faire bonne mine aux hommes qui venaient de les renverser. M. Duchâtel s'est fort bien tiré de cette situation embarrassante, et comme en sa présence on paraissait douter que la démission du cabinet fût sérieuse, il a répondu, parodiant des paroles augustes, que, pour son compte, il aimerait mieux se faire piler dans un mortier que de garder plus long-temps son portefeuille.

Hier soir donc le monde politique se considérait comme en pleine crise ministérielle, et on se demandait ce qui sortirait de tout cela.

Il est facile de concevoir quelle agitation a dû régner cet après-midi parmi les députés qui s'étaient rendus en très-grand nombre à la salle des conférences. Le résultat du scrutin d'hier était le texte de toutes les conversations, et on se demandait en outre ce qui devait en résulter pour le pouvoir et pour le pays. On considère la démission des ministres comme bien réelle et bien volontaire ; seulement on prévoit d'énormes difficultés dans les tentatives qui seront faites pour les remplacer. Aujourd'hui, à quatre heures, le roi n'avait encore appelé personne. M. Thiers a passé son après-midi dans la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la banque, et il a déclaré à tous ceux de ses collègues qui l'ont interrogé qu'il n'avait reçu aucun message du château. Aucune nouvelle n'a donc transpiré, et nous ne pouvons pas encore commencer aujourd'hui l'histoire de la crise ministérielle à laquelle nous allons assister.

M. de Latournelle, député de la cour, se répandait hier en invectives, dans la salle des conférences, et surtout à la soirée de M. Villemain, lui-même fort affecté, contre les députés anti-doteurs. Sa colère s'est exprimée en de tels termes devant les députés qui ne partageaient pas son opinion, qu'on a craint un instant que M. le procureur-général près la cour royale d'Orléans n'enfreignît la jurisprudence de la cour de cassation sur le duel.

Jusqu'à ce jour, le département du Morbihan avait manqué d'un organe politique. La *Vigie du Morbihan*, d'abord simple revue littéraire, ayant eu l'imprudence de traiter de matières politiques, avait été poursuivie et condamnée pour contravention aux lois de la presse. Les tracasseries du parquet ont eu le bon effet de déterminer la *Vigie* à agrandir la base de sa publicité. « Hommes de la presse, dit cette feuille, nous n'avons pas, à la première attaque, abandonné notre drapeau. Nous avons fait plus, nous plantons à sa place un étendard politique. » La *Vigie* donne ensuite l'exposé de ses doctrines, qui sont celles du parti démocratique.

Nous saluons de grand cœur la venue de ce nouveau journal, qui sera soutenu, nous l'espérons, par les hommes dévoués du Morbihan.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 21 FÉVRIER.

La dissolution du ministère n'a pas produit sur les cours des fonds l'effet qu'on pouvait en attendre. A Tortoni les premières affaires ont été faites à 81 70, mais la rente n'a pas tardé à être redemandée à 81 80, cours auquel elle a ouvert au parquet. En peu de temps elle est montée à 81 95, mais elle n'est restée qu'un moment à ce cours, et

elle est retombée à 81 85. Il y a eu alors une nouvelle réaction en hausse, la rente est remontée à 82, et elle a fermé au parquet à ce prix.

A quatre heures elle était demandée à 81 95.

Le défaut d'espace nous a empêché de publier dans notre numéro d'hier la remarquable réfutation du rapport de M. Amilhou par Timon.

RÉFUTATION DU RAPPORT DE M. AMILHOU.

J'ai mille grâces à vous rendre, Monsieur, d'avoir bien voulu, du haut de la tribune, jeter vos regards sur un obscur pamphlétaire comme moi, sur l'un des moindres soldats de la presse, de ce quatrième pouvoir qui pourrait bien être le premier. Je suis confus d'un tel honneur, et, pour vous le rendre, souffrez que je vous dise la vérité, la vérité qu'à la tribune on promet toujours de dire et qu'on ne dit guère. Souffrez que je cherche vos arguments sous la trame élégante et fleurie de votre discours, et que je les replace à leur ordre. Vous êtes littérateur, Monsieur, vous n'êtes pas logicien. Vous vous êtes quelque peu emmêlé, vous en conviendrez, dans le dédale de vos preuves législatives, arithmétiques et morales. Je vais vous débrouiller et vous mettre au net.

Commençons par le redressement de vos preuves législatives. Vous prétendez d'abord que, le 7 août 1830, Louis-Philippe réunit à la couronne le riche apanage d'Orléans. Ne croirait-on pas que c'est par la volonté de Louis-Philippe, tandis que c'est par la seule force de la loi que l'apanage s'est réuni non pas à la couronne, mais à l'Etat ? Il y a ici deux erreurs de légiste que vous me passerez en compte.

En second lieu, pour démontrer l'insuffisance du domaine privé, vous déclarez ne vouloir arguer que du revenu seulement. Je confesse que ce n'est pas maladroit. Car, besoin étant de s'en rapporter à vous ou à la cour pour estimer le revenu, le revenu réel, les preuves manquent. Mais je dis que cela n'est pas légal. Car la loi ne distingue pas entre le capital et le revenu. Est-ce l'esprit de la loi du 2 mars 1832 que vous invoquez ? Mais dans son esprit, le domaine privé, capital et revenu, doit servir à doter les enfants. Est-ce le texte de la loi ? Mais ce texte embrasse le revenu et le capital. Est-ce la discussion de la loi ? Mais il n'y a pas eu de discussion sur l'art. 21, tant le texte et l'esprit de cet article sont clairs ! Si donc, dans le texte et l'esprit de la loi, on ne distingue pas, où prenez-vous votre distinction ? Vous me passerez bien, je crois, cette troisième erreur en compte.

Vous soutenez ensuite que, d'après le projet du 14 décembre 1830, la dotation des enfants puînés devait être réglée par une loi. Mais vous n'avez garde de dire que, dans l'exposé des motifs de ce projet, on proposait l'érection d'un domaine privé comme un bénéfice pour l'Etat, qui aurait d'autant moins à faire pour l'établissement des puînés. C'est là le correctif de votre citation, qui aurait pu, qu'en dites-vous, être mieux choisie. Autre erreur. Et de quatre.

Après cela, vous vous appuyez sur l'art. 57 du sénatus-consulte de 1810, pour établir, par analogie, le cas de l'insuffisance impériale. Mais vous oubliez de citer le paragraphe suivant :

« Lorsque l'empereur a des immeubles dans son domaine privé, il les affecte aux apanages des princes. »

Ce texte est, je crois, assez clair, et il vous condamne. Ce n'était pas, en effet, du domaine de l'Etat, mais du domaine privé que l'empereur tirait les apanages des princes, lorsque le domaine privé contenait des immeubles. Or, votre domaine privé n'a pas d'immeubles ? Voilà toute la question. Eh bien ! votre domaine privé a des immeubles, beaucoup d'immeubles.

Mais comment, dites-vous, pourrions-nous, ainsi que l'empereur, affecter à la dotation une portion d'immeubles, puisque l'article 23 de la loi du 2 mars 1832, qui permet au roi de disposer de ses biens par testament, et l'article 26, qui attribue aux créanciers le domaine privé pour gage, s'opposent à cette affectation ?

Je suis fâché de vous le dire, Monsieur, mais vous citez mal et vous confondez les acquêts de Louis-Philippe roi, et les biens de Louis-Philippe duc d'Orléans. L'article 23 ne permet pas au roi de disposer par testament de la nue-propriété dont il a déjà disposé par sa donation du 7 août 1830. Quant à l'usufruit qu'il s'est réservé, cet usufruit s'éteindra avec lui. Donc il ne peut en disposer par testament. L'article 26, par les mêmes raisons, n'attribue pas la moindre action aux créanciers personnels du roi sur les biens immenses compris dans la donation. Vous avez donc commis ici une double erreur qui, jointe aux cinq autres, fait bien la septième à laquelle il faut ajouter une huitième et dernière, savoir que, si le roi épousait le domaine privé, on exposerait les princes à faire des alliances compromettantes ; outre que je ne sais pas trop ce que c'est que des alliances compromettantes, je répondrai qu'alors surgirait le cas de l'insuffisance du domaine privé et par conséquent le cas d'une dotation par l'Etat. N'est-ce pas cela ?

Après avoir détruit une à une vos argumentations de légiste, ce qui n'était pas difficile, j'arrive à vos calculs arithmétiques.

Ici, prenez garde, vous allez vous enfermer de vous-même.

Vous posez d'abord en fait que le riche apanage d'Orléans valait, lors de sa réunion en 1830, plus de cent millions. Or, combien rapportait-il en 1830 ? 2,523,000 fr., si j'en crois la commission ministérielle de 1830.

Maintenant, je cherche le revenu actuel du domaine privé, en bois seulement, et je trouve, dans votre rapport, que vous l'évaluez en moyenne, par hectare et par année, à 46 fr. Puis je lis dans les déclarations du ministère que les forêts du domaine privé contiennent 53,826 hectares ; je multiplie par 46 fr. et j'ai pour résultat un revenu de 2,475,720 f.

D'où je conclus que, si 2,523,000 f. de revenu de l'apanage sont évalués par vous à un capital de plus de 100 millions, vous voudrez bien évaluer, dans les mêmes proportions, les 2,475,720 f. du domaine privé à un capital de 100 millions. A quoi il faut ajouter le capital représentatif de 513,000 f. de revenu en terres, fermages, actions des canaux et autres valeurs du domaine privé faisant 10 millions, ce qui donne pour tout 110 millions.

Ainsi, vous vous retrouvez, Monsieur, d'après vos propres chiffres, face à face d'un million de produit net (1) et de 110 millions environ de capital. Regardez ce domaine privé, considérez-le bien dans toute son ampleur, dans son énormité, dans sa grosseur d'une montagne. Je laisse à votre vue, à votre ouïe, à tous vos sens, et surtout à votre conscience, de déclarer s'il est insuffisant.

J'aurais aussi deux mots à vous dire de la forêt de Breteuil. Ici vous tombez en contradiction flagrante soit avec vous-même, soit avec l'administration du domaine privé.

Avec vous-même, car vous portez le produit de tous les bois par hectare, en moyenne, à 46 fr., sans distinction de la forêt de Breteuil, et vous ne portez ensuite le produit de cette forêt par hectare qu'à 26 fr.

Avec l'administration du domaine privé, car elle avoue pour

(1) Chiffre auquel nous pourrions ajouter la somme de 900,000 fr., parfaitement justifiée, si nous avions le temps d'entrer dans ce détail.

revenu de tous les bois, sans distinction de la forêt de Breteuil, un produit de 2,371,000 fr., lequel, réparti proportionnellement sur cette forêt, donne 44 fr. 75 c. par hectare, soit pour un hectare 337,000 fr., ou 304,000 fr. net, déduction faite des frais d'administration et de contribution; tandis que vous, vous n'estimez le revenu de la forêt de Breteuil qu'à 188,070 fr.; et moi, à mon tour, je suis autorisé, d'après les déclarations de l'ancien propriétaire, à porter le revenu qu'il a touché pendant six années à 400,000 fr., sans compter l'augmentation d'une redevance éteinte en 1840 dont le produit supplétif serait de près de 100,000 fr.

Permettez que j'ajoute qu'il a été offert de la même forêt, par les habitants du pays, dans le cas éventuel d'une résiliation, une somme de 14 millions de capital; et vous avouerez avec moi que c'est bien là l'une des plus belles spéculations des temps modernes.

Souffrez aussi que je relève un autre mécompte de vos évaluations matérielles, très-matérielles.

Vous dites, monsieur, pour faire payer par l'Etat 500,000 fr. d'épingles, que les charges du domaine privé couvrent les revenus, et vous avez dit plus haut que le produit du domaine privé était d'un million net, sans les charges, et vous ajoutez plus bas que le domaine privé fournira, pour les épingles, plus de 500,000 fr. Les logiciens auraient de la peine à accorder cette contradiction à trois termes. Mais je suis sûr que vous vous en tirerez à merveille.

Resterait à nous dire, pour compléter l'ordre de preuves matérielles, non pas que vous faites, mais que vous omettez, en quoi une dotation de moins de 500,000 fr. serait insuffisante, et en quoi une liste civile de plus de 21 millions est également insuffisante; car il paraît qu'il n'y a que nos bourses qui soient parfaitement suffisantes pour combler toutes ces insuffisances-là.

Pour fixer le chiffre de la dotation à 500,000 fr. plutôt qu'à plus ou qu'à moins, vous ne nous avez pas donné, monsieur, une seule raison un peu raisonnable, car je n'entends pas par raisonnable celle-ci, par exemple, que le prince aimerait beaucoup la société. Ah! j'oubliais qu'il aimerait aussi les malheureux, et assez pour leur demander un sou afin de leur rendre un centime.

Lorsqu'il s'est agi, en 1830, de fixer le chiffre de la liste civile, on la pria de fournir un état de ses dépenses présumées, qu'elle communiqua non sans se mordre les doigts, et qu'elle reprit au plus vite. Ne pourriez-vous nous communiquer semblablement un état des dépenses présumées du duc de Nemours sans vous mordre les doigts et sauf à le reprendre?

Ainsi rien d'exprimé sur les charges de la dotation. Quant aux raisons que vous nous donnez pour ne pas nous faire connaître les charges de la liste civile, oh! celles-là je les admets, car elles sont d'une grande force démonstrative. Vous dites en effet que la preuve des charges de la liste civile vous paraît inutile par les motifs déduits. Quels sont les motifs déduits? Je l'ignore, sinon que ce sont des motifs détruits. Quels sont les motifs détruits? Je l'ignore, sinon que ce sont des motifs détruits.

Je vous ai aussi, Monsieur, déduit les miens. J'ai établi votre compte en homme qui décidément veut faire sa paix avec la cour, qui oublie ses devoirs, ses précédents, l'intérêt des contribuables, les faits, les probabilités, l'économie, la vérité, qui méconnaît tout pour vous plaire, et, malgré ma bonne volonté, je n'ai jamais pu arriver avec vos propres chiffres au chiffre de 12 millions de charges, et vous accusez 21 millions de revenu!

Au surplus, puisque vous trouvez inutile et même inconstitutionnel, mot beaucoup plus joli, de faire la preuve des charges du roi Louis-Philippe par les motifs déduits, vous permettez, Monsieur, que j'examine avec vous, si vous voulez bien vous en donner la peine, les charges des listes civiles de Napoléon et de Charles X. Je ne sache rien de plus agréable et de plus instructif pour les lecteurs que ces petites comparaisons-là, et qui sait si vous-même, Monsieur, ne pourriez pas en tirer profit? Je tout par des motifs déduits, entendons-nous bien!

Parlons d'abord de la liste civile de Napoléon. J'ai vu de la main de l'empereur, annotées à l'encre rouge, les réductions qu'il opéra, en 1815, sur le budget de la liste civile; il trancha dans le vif et posa le chiffre de 13 millions. Or, ôtez de ces 13 millions le traitement du grand-chambellan, de la vénérie, des pages, du grand-écuyer, du grand-marchal, du grand-aumônier, et d'autres services dont je vous donnerai le détail, à votre plaisir, et dont pas un, me comprenez-vous, pas un ne pèse aujourd'hui sur Louis-Philippe, et vous trouverez qu'il ne restait à Napoléon qu'une somme de moins de 8 millions sur 13. Combien en reste-t-il à Louis-Philippe sur 21 millions, chiffre de M. de Montalivet? Je ne vous le dirai pas, parce que vous le savez mieux que moi, par les motifs déduits.

Passons à un autre budget, à celui de Charles X. Il avait 34 millions de revenu. Mais veuillez retrancher de ce budget, pour le mettre au pair avec le vôtre, savoir: 60,000 f. sur l'intendant-général que vous avez réduit à la portion congrue, à ainsi que les autres serviteurs, 680,000 f. sur la grande-aumônerie, 1,900,000 f. sur la chambre, 130,000 f. sur la garde-robe, 1,500,000 f. sur le grand-écuyer, 60,000 f. sur le grand maître des cérémonies, 690,000 f. sur le grand-veneur, 4,500,000 f. sur les pensions, 584,000 f. sur les théâtres royaux, 400,000 f. sur les traitements divers, 24,000 f. sur les ordres royaux, 336,000 f. sur les avances remboursables, 600,000 f. sur l'Opéra-Comique, 5,200,000 f. sur les dotations, 2,300,000 f. sur la maison militaire, toutes dépenses qui s'élevaient à 19,000,000, et qu'il suffit d'évoquer pour voir que Louis-Philippe ne les supporte pas, et ajoutez à ces 19 millions 3 ou 4 autres millions, qu'en cherchant bien, vous et moi, Monsieur, nous retrancherions facilement du budget de Charles X, et vous trouverez que ce budget réduit et comparé, dépense pour dépense, à celui de Louis-Philippe, ne monte pas à plus de 11 millions. C'est précisément le chiffre d'évaluation et un peu plus que j'attribue aux charges de la liste civile actuelle. Or, comme ladite liste à 21 millions de revenu, je demande ce que devient l'excédant, et si cette pauvre liste, beaucoup plus riche en réalité que celle du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche, de la reine d'Angleterre, de Napoléon et de Charles X, ne pourrait pas venir en aide au domaine privé, toujours par les motifs déduits?

Je finis, monsieur, par l'ordre de vos preuves morales; car, si j'eusse commencé par elles, le dégoût m'eût pris, la plume serait tombée de mes mains, et je n'aurais pu achever votre réfutation. Comment! monsieur, c'est dans notre pays de France, dans ce pays de délicatesse et de l'honneur même, qu'on entend sortir de la bouche d'un député ces étranges paroles, que la vertu, le courage et l'esprit ne suffisent pas aux princes et qu'il leur faut surtout de l'éclat, c'est-à-dire, en termes de bourse ou du château, qu'il leur faut beaucoup d'argent! Que dire de pareilles propositions, si ce n'est qu'elles sont tout-à-fait dignes du sujet?

Il vous sied bien, en vérité, d'appeler égoïstes les pauvres qui refusent à leur détriment d'enrichir le riche! Comment appelleriez-vous donc le riche qui veut à son profit appauvrir encore le pauvre?

Il sied bien, lorsqu'on a la prétention de passer pour la cour

la plus polie de l'univers, de répondre à des chiffres par des injures, et lorsque nous défendons courageusement l'honneur et l'argent de la nation, de nous appeler des calomnieux, des carlistes et même des assassins!

Il sied bien, non pas à vous, monsieur, de prendre pour l'effet d'une haine personnelle indigne de vous et de moi la juste et patriotique indignation que j'éprouve de tout ce grugement du trésor public!

Enfin il sied bien, lorsqu'on ne respecte pas la pudeur de la langue et de la conscience, d'accuser ses adversaires de vandalisme! Eh! qui vous dit que nous voulons abattre vos palais? Qu'ils restent debout! Nous ne sommes pas plus vandales que vous, monsieur, et même nous avons l'avantage de ne pas parler velche.

Qui vous dit que nous voulons vendre vos biens improductifs? Nous savons bien que ce n'est pas vous qui posséderiez des biens improductifs.

Qui vous dit que la liste civile n'ait pas sa caisse d'épargne? Nous n'avons jamais prétendu le contraire, et nous croyons même qu'elle y met par semaine plutôt deux fois qu'une.

Napoléon, sur les profits de sa liste civile et de son domaine privé, avait bien économisé et encavé dans les souterrains des Tuileries cent millions en pièces d'or; pourquoi n'encaveriez-vous pas comme lui vos économies et vos capitaux? Napoléon employait son or à la guerre contre les ennemis de la France; vous, à quoi l'employez-vous? Vous dites que nous sommes bien curieux de le demander, et que rien ne vous oblige à nous répondre. Aussi, vous voyez que je me borne à la question.

Si l'on vous objecte la simplicité des cours d'Allemagne, vous dites que l'Allemagne n'a rien de commun avec vous. Pourquoi tirez-vous donc de ce pays-là vos épouses et vos épousés? Si l'on vous parle de l'Angleterre, vous dites que votre cour n'a rien d'aristocratique, et vous ne nous apprenez là rien de nouveau. A qui prétendez-vous donc ressembler? A moins que vous disiez fièrement: A nous-mêmes!

Vous ne voulez pas même qu'on vous compare à Bonaparte lorsqu'il siégeait aux Tuileries et qu'il était le chef de la nation française, la terreur de l'Angleterre et l'espoir du monde. C'est que Bonaparte avait alors un grand défaut et qui sentait son bourgeois. Il ne recevait du trésor que 500,000 f.

Un peu plus tard, il toucha beaucoup de millions, et je conçois qu'à vos yeux il ait une grande distance entre Bonaparte et Napoléon. Ce n'est donc qu'avec Napoléon que l'assimilation vous semble permise.

Ce nom, cet empire, ces grandeurs, cette gloire de Napoléon reviennent sans cesse à votre esprit et dans tous vos exposés, vos rapports et vos discours; mais ne sentez-vous pas que c'est pour vous écraser?

Vous! vous comparez à Napoléon! Est-ce vous qui êtes descendus sur les plages d'Alexandrie? est-ce vous qui avez dit aux vieilles bandes d'Italie: «Soldats! du haut de ces Pyramides, quarante siècles vous contemplant!» Est-ce vous qui avez dit ces mots sublimes? «La nation française est comme le soleil. Aveugle qui ne la voit pas!» Avez-vous enroulé cent victoires autour des spirales de la Colonne? avez-vous franchi la cime des Alpes avec les canons de Marengo? avez-vous suspendu les drapeaux de la Prusse, de la Russie, de Naples, de la Sardaigne, du Portugal, de l'Espagne et de la Turquie sous le dôme des Invalides? avez-vous entendu, à l'approche de vos pas, frémir les mânes héroïques des Turenne et des Vauban? avez-vous, comme à Iéna, rayé des souverains de la liste des rois? avez-vous planté vos aigles sur les clochers de Lisbonne, de Madrid, de Berlin, de Vienne, d'Amsterdam, de Rome, de Moscou? avez-vous enfoncé les carrés russes et plongé leurs escadrons flottants dans les marais d'Eylau? Où sont vos journées de Lodi, des Pyramides, de Friedland, de Lutzen et de Bautzen? où est votre grande armée? où est la grande nation? où est votre code civil? où sont vos monuments? Trembleurs qui parlez de gloire! nains qui osez vous comparer à un géant!

Quand Napoléon voulait apaiser sa famille, il avait conquis sur l'étranger plus d'états que vous n'avez encore conquis sur nous de millions. Il déchirait sur la carte d'Europe, avec la pointe de son épée, des duchés, des palatinats et des royaumes. Il en dotait ses frères et ses victorieux compagnons d'armes, et je ne sache pas qu'une pucelle envie vous ait jamais pris.

Les trésors de l'ennemi, il les versait dans la caisse de son domaine privé. En faites-vous autant? Où est votre épée d'Austerlitz? où sont vos royaumes d'Italie, de Naples, de Hollande, vos duchés de Berg et d'Illyrie, et vos palatinats du Rhin? Qu'y a-t-il enfin entre le domaine privé de Napoléon et le vôtre, entre lui et vous?

J'insiste. Quand Napoléon destinait trois millions à ses fils, où les prenait-il? dans son domaine privé. Et vous? dans le trésor public. N'avez-vous pas déjà demandé et reçu deux millions pour le duc d'Orléans, 300,000 f. de douaire pour la duchesse d'Orléans, un million pour la reine des Belges? Et ne demandez-vous pas un demi-million de rentes pour le duc de Nemours, plus 500,000 f. d'épingles, plus 300,000 f. de douaire? En fait, voilà bien des millions en dots, douaires, épingles et dotations que vous touchez du trésor, vous! Et en fait, qu'a-t-il pris au trésor, lui? Rien.

Et pour en finir avec vos comparaisons de Napoléon, que parlez-vous maladroitement des travaux de Fontainebleau et de Versailles? Avez-vous oublié que le jeune vainqueur de l'Italie nous envoyait, comme un cadeau de sa victoire, les inestimables divinités de l'Apollon du Belvédère et de la Vénus de Médicis, et les tableaux non moins divins de Raphaël, de l'Albane et du Corrège? Il y a aussi loin de ces chefs-d'œuvre de l'art aux toiles mal payées de Versailles, qu'il y a loin des constructions du grand roi à vos rebadigeonnages, et de Bonaparte au duc de Nemours.

Je m'arrête à peine au restant de vos arguments soi-disant moraux.

Vous craignez, si l'on aliénait douze mille hectares de forêts du domaine privé, le déboisement de la France. Vous n'êtes pas si scrupuleux lorsque vous vendiez naguère cent mille hectares de bois de l'Etat. Il paraît qu'il y aurait, à ce compte, deux sortes de morale, savoir: une morale pour les bois du privé, une morale pour les bois du public. La vente de douze mille hectares déboiserait la France, et la vente de cent mille ne la déboiserait pas! Votre arithmétique vaut votre logique, et votre logique vaut votre morale.

Vous prétendez aussi que les bois du domaine privé doivent faire agglomération dans la main du roi. Mais comment empêcherez-vous que, le lendemain de sa mort, ses enfants ne vendent leur portion en détail, le duc de Nemours tout le premier? Et vous ne pouvez pas lui céder aujourd'hui l'usufruit d'une portion qu'il peut aliéner demain tout entière?

Avec ce beau système d'agglomération, si le domaine privé a des dettes, au lieu de vendre la forêt de Breteuil pour les acquitter, vous préféreriez donc les faire acquitter par l'Etat! C'est plus commode, j'en conviens, et c'est peut-être là que vous en voulez venir.

Enfin, pour diminuer la part et portion du duc de Nemours dans la donation du 7 août, vous affirmez que ses frères et sœurs, même les plus riches, tiendraient ferme et ne renonceraient pas à

leurs droits acquis. Mais c'est calomnier la générosité de leurs sentiments, et vous faites penser et agir les princes comme ne pensent pas et comme n'agissent pas les honnêtes gens d'entre les plus pauvres du peuple.

J'ai épuisé les arguments, les chiffres et les moralités de votre rapport. C'est au public, à vous-même, Monsieur, à juger ce qui en reste.

En résumé, votre loi foule aux pieds les fastueuses promesses du gouvernement à bon marché. Elle viole effrontément les prohibitions de l'art. 21 sur le domaine privé. Elle est la risée de l'Europe. Elle fait l'entretien scandaleux des salons, des boutiques et des chaumières. Elle manque de ce sens moral dont les lois devraient toujours respirer le parfum. Elle blesse la délicatesse des riches et méprise la misère des indigents. Elle inaugure tristement dans notre pays la taxe des pauvres par une proposition de haute mendicité. Elle impose l'avenir en imitant le présent, et tandis que les princes redoutent la fécondité des prolétaires, les prolétaires commencent à redouter la fécondité des princes: elle est plus funeste à la dynastie que ne le serait la chute de quelques palais et l'incendie de 20,000 hectares. Elle fera surgir la réforme électorale du refus parlementaire des économies. Elle veut de l'or et elle aura de l'or, si elle a la majorité de la chambre, qui, au nom de la France, sans écouter la France, prodigue l'or de la France. Et, quoi qu'il arrive, elle sortira toute flétrie de l'urne du scrutin, sous la réprobation énergique de plus de 150 députés, et un jour, aux applaudissements du pays, une législature plus ferme rayera votre dotation du grand livre des contribuables. TIMON.

UNE DÉPUTATION DES ÉCOLES CHEZ M. CORMENIN.

Aujourd'hui, dans la matinée, un certain nombre d'étudiants, députés par les écoles de droit et de médecine, se sont présentés chez M. Cormenin pour le féliciter sa courageuse conduite à l'occasion du projet de dotation-Nemours.

Nous aimons ces manifestations de la jeune génération actuelle. C'est par de tels signes de vie qu'elle doit répondre à ceux qui prétendent l'avoir clouée dans le sépulcre du matérialisme. C'est en montrant qu'elle n'est pas déçue de son intelligence politique qu'elle doit réfuter ceux qui la calomnient. C'était une heureuse idée d'aller rendre hommage à la logique inflexible et courageuse d'un des plus intrépides champions du parti démocratique; c'était un acte de reconnaissance. Le *National* a été dirigé par la même pensée en ouvrant dans ses bureaux une souscription destinée à offrir une médaille d'honneur au célèbre publiciste. Nous sommes certains d'avance que les départements, si justement irrités par la rapacité du château, et si bien défendus dans leurs intérêts par M. Cormenin, s'associeront au journal de la réforme radicale pour cette œuvre de justice, et grossiront la souscription de leurs offrandes.

Voici l'allocution qu'un des étudiants délégués a adressée, au nom de ses camarades, à l'honorable député de Joigny:

Monsieur,

Nous nous présentons au nom de la jeunesse des écoles pour vous témoigner toute la reconnaissance que nous a inspirée votre courage civique.

Vous avez une première fois, avec votre puissante et irrésistible logique, démasqué l'avidité de la cour, et l'on aurait pu croire que cette rude leçon pouvait suffire pour arrêter l'instabilité de la liste civile. Mais à quoi servent les leçons de l'expérience pour les princes et les courtisans?

On persiste à réclamer des dotations, des dots, des douaires; il appartenait surtout à vous, Monsieur, de repaître sur la brèche pour combattre ces insolentes prétentions, qui ne tiennent compte ni de la misère du peuple, ni des embarras du commerce, ni de nos mœurs nationales, ni de nos principes d'égalité.

Vous vous êtes rendu l'organe des sentiments du pays, et vous avez, plus que personne, contribué au triomphe éclatant que l'opinion démocratique vient de remporter sur le parti de la cour: nous avons éprouvé, au milieu des intrigues et des calomnies dont les amis de la liste civile vous entourent, le besoin de vous dire les sympathies profondes que vous avez inspirées, en particulier, dans le sein des écoles.

Recevez donc l'expression de notre gratitude pour le service éminent que vous venez de rendre, et de notre admiration pour votre courage et votre talent.

M. Cormenin a répondu:

Qu'aucun témoignage de sympathie ne pouvait le toucher plus vivement que celui de la jeunesse des écoles; que l'avenir appartenait à cette jeunesse, si indépendante et si pure; qu'elle avait parfaitement senti qu'il s'agissait dans toute cette affaire d'une question de haute moralité encore plus que d'une question d'argent, et que, pour lui, toutes les fois que son devoir et l'intérêt de son pays l'exigeaient, il n'hésiterait pas à monter sur la brèche sans s'arrêter à des périls qu'il ne craignait pas et à des calomnies dont il s'honorait.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 15 février. — L'arrivée du *Ramier* est venue mettre un terme aux inquiétudes qu'inspirait le sort de ce navire.

Toutes les troupes sont prêtes à partir. On croit que le maréchal n'attend que le départ du courrier de France pour se mettre en route.

Les habitants de Cherchel ont écrit au maréchal pour se disculper d'avoir pris part à la capture et au pillage du brick le *Frédéric-Adolphe*. Ils proposent de restituer la valeur pour se soustraire au châtiement que leur réserve le gouverneur-général. Il n'est pas probable que leur justification soit bien accueillie. On nous assure qu'une expédition commandée par le maréchal sera dirigée sur ce point le lundi 17. Un régiment de cavalerie partirait avant le jour de Colch avec six pièces de canon, arriverait avant midi à Cherchel et séparerait les habitants des Kabyles de la montagne, tandis que trois bâtiments à vapeur, le brick *L'Éuriale* et le chebec le *Taberach* attaqueraient la ville par mer et y débarqueraient deux ou trois bataillons d'infanterie. La réussite de cette entreprise n'est pas douteuse; nous allons être en possession d'un des points les plus importants de la côte entre Alger et Oran, non par sa position militaire, mais par le commerce qu'il entretient avec les Kabyles de l'ouest de la province. Nous aurons ensuite à nous emparer de Tenez dont le caïd a paru de tout temps nous être dévoué.

En occupant ces deux points, nous pourrions surveiller toute la côte et empêcher le débarquement d'armes et de munitions de guerre pour les Kabyles de ces parages.

On nous assure, et ce bruit s'est assez accrédité pour mériter de vous être transmis, qu'El-Bartani, kalifa d'Ab-el-Kader, a eu la tête tranchée. Il commandait les troupes dans l'affaire du 31 décembre, et l'émir lui reprochait de s'être battu de manière à laisser croire qu'il avait l'intention de se rapprocher des

Français. On nous assure aussi que l'émir, profitant de notre inaction, a dirigé son infanterie sur la ville de Bénéguat, située sur la lisière du désert. Cette ville peut mettre sur pied 4,000 combattants qui sont dévoués au marabout Tedjini, et, si nous ne nous hâtons d'inquiéter l'émir en faisant quelques sorties, il viendra peut-être à bout de la soumettre.

Les nouvelles de Palma apportées par le bateau à vapeur le *Tonnerre*, qui avait été à la recherche du *Ramier*, confirment les bruits qui circulaient ces jours derniers au sujet des pirates que l'on aperçoit le long des côtes d'Espagne. On prétend qu'un brigantin armé de quatre pièces de canon et deux grandes balancelles montées par des Marocains ont été vus près du cap Palos. Les navires expédiés d'ici pour l'Océan ont fait route par Barcelonne, afin de s'assurer si l'on peut tenter le passage du détroit sans escorte.

Tous les officiers appartenant aux escadrons de cavalerie récemment arrivés de France sont allés aujourd'hui chez M. le général Dampierre, qui leur a communiqué une dépêche du ministre de la guerre, par laquelle on leur laisse le choix d'entrer dans le 4^e chasseurs d'Afrique ou de rester dans les régiments de marche qui font partie de la réserve. L'une et l'autre proposition les a mécontentés, car ils craignent de ne pouvoir se mesurer avec les Arabes; mais comme on les laisse libres de rentrer en France, ils ont préféré rester dans la réserve, espérant qu'un jour on les rappellera dans les divisions actives.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 20 février. — Le gouvernement porte son attention, au moment d'entreprendre des expéditions importantes en Algérie, sur les intrigues qui s'ourdissent à l'est et à l'ouest de nos possessions d'Afrique. La goëlette la *Légère*, commandée par M. L..., lieutenant de vaisseau, va partir pour Tunis, où nous n'avons en ce moment aucun bâtiment en station, et le bateau à vapeur le *Brasier*, commandé par M. Cazy, lieutenant de vaisseau, est parti pour la même destination avec des dépêches pour M. de Lagau, notre consul-général. Ce paquebot fera un service de correspondance entre Tunis et Bone, touchant à la Calle, et le gouvernement sera ainsi instruit deux ou trois fois par mois, par la ligne d'Alger, des nouvelles et des manœuvres de cette régence.

On dit que les vaisseaux le *Neptune*, l'*Alger* et le *Suffren*, dont nous avons annoncé le départ pour le Levant, doivent toucher à Tunis pour appuyer la notification que le consul général doit faire au bey au sujet de ses relations avec Abd-el Kader et Achmet. La France se montre bienveillante à l'égard du gouvernement tunisien, car elle pourrait lui demander des sommes qu'il nous doit et l'évacuation du fort de Keff, qui nous appar-

tient, et elle ne l'a pas fait. Le bey devrait être plus reconnaissant et empêcher toute espèce d'envoi d'armes et de munitions à nos ennemis, ou en défendre le passage sur son territoire.

On dit enfin que la frégate l'*Amazone*, commandée par M. Troude, capitaine de vaisseau, qui a appareillé, va faire une apparition à Tunis.

D'un autre côté, il est question d'envoyer le vaisseau le *Marengo* et la frégate la *Belle-Poule* devant Tanger, avec un colonel d'état-major chargé de se rendre à Maroc et de demander à l'empereur toutes les satisfactions que la France a le droit d'exiger de lui. Ces deux diversions simultanées peuvent produire un bon effet; car l'émir est ouvertement soutenu par le Maroc où ses proclamations ont causé une vive impression, et le bey de Tunis ferme les yeux sur les envois d'armes et de munitions de guerre que l'on fait par ses ports aux deux chefs contre lesquels nous avons à lutter en Algérie. Il faudra que notre envoyé parle haut et ferme à l'empereur de Maroc qui nous a toujours endormis par de perfides promesses, et l'on fera bien de laisser le *Marengo* à Tanger, prêt à canonner ce port si, pendant nos expéditions contre Abd-el-Kader, on acquiert la preuve que les Marocains se battent contre nous.

A bord du bateau à vapeur le *Castor* se trouve comme passager Mgr Dupuch, évêque d'Alger, accompagné de M. l'abbé Suchet, l'un de ses grands-vicaires.

Le bateau à vapeur l'*Euphrate* est parti précipitamment pour Alger.

Du 21 février. — Nous avons annoncé hier le départ précipité du bateau à vapeur l'*Euphrate* pour Alger; nous avons oublié de dire que ce paquebot avait pris à bord M. Delarue, colonel d'état-major, aide-de-camp du ministre de la guerre, qui va remplir une mission auprès du maréchal Valée. Chaque fois que M. Delarue a été envoyé en Afrique, il a été chargé de missions désagréables et contraires à la colonie. Nous saurons bientôt sans doute quel est l'objet de celle qu'il va remplir; maintenant nous craignons fort qu'il ne s'agisse d'empêcher le maréchal d'étendre l'occupation.

Point de mouvements en rade.

Tribunaux.

La décision de la cour suprême qui a cassé, à raison d'une légère irrégularité, l'arrêt de mort prononcé par la cour d'assises de Colmar contre Anne-Marie Bœglin pour un double fratricide et un parricide commis par empoisonnement, avait renvoyé le jugement de cette accusation à la cour d'assises du Bas-Rhin. Plusieurs audiences ont été consacrées aux débats de cette grave affaire qui vient de se terminer par l'acquiescement de l'accusée.

« Marie Bœglin, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, a entendu prononcer son acquiescement sans manifester la moindre émotion, sans montrer aucun signe de joie. Puis, après sa sortie du palais, elle s'est rendue dans la chapelle de la maison de correction où, accompagnée de deux sœurs hospitalières, elle est restée en prière pendant une demi-heure. »

Extérieur.

ANGLETERRE. — Une motion a été faite au sein de la chambre des lords, par un évêque, contre la doctrine socialiste dont les progrès lui paraissent alarmants pour les croyances de l'église anglicane. Le fait qui a décidé cette motion est celui de la présentation à la reine de Robert Owen, le fondateur et le chef de la secte philosophique en question. On comprendra par quelques courts détails l'importance qu'elle a acquise déjà.

Connue sous le nom de *Société universelle des religieux rationnels*, la secte des socialistes a son centre à Birmingham, où réside un pouvoir exécutif et permanent, chargé d'activer la propagation de la doctrine par divers moyens, entre autres par la publication d'un journal, le *Monde nouveau*, et par l'envoi de missionnaires dans les quatorze districts entre lesquels il a divisé le royaume.

Outre ce comité spécial, il se tient tous les ans un congrès législatif qui s'assemble tour à tour dans chacune des principales villes où la secte a rallié le plus de prosélytes. Ce congrès est composé actuellement des délégués de 61 congrès particuliers, ce qui suppose un nombre considérable d'adeptes. Un journal dit qu'on en compte plus de 350,000, payant chacun une contribution hebdomadaire de 40 centimes environ pour l'entretien des missionnaires et les autres frais de propagande. Indépendamment de leur feuille officielle, les owenistes disposent encore, assure-t-on, du *Weekly-Dispatch*, journal qui paraît tous les samedis et se distribue à 36,000 exemplaires.

Telle est l'association contre laquelle l'évêque d'Exeter a présenté une pétition signée par 4,000 habitants de Birmingham. On y a répondu par une autre pétition avec 8,000 signatures, réunies dans la même ville en faveur du socialisme. Ce ne sera pas chose facile que d'extirper une doctrine qui a déjà poussé de si vastes racines, et les mesures de rigueur que sollicitent contre elle des prêtres intolérants pourraient bien la fortifier au lieu de l'abattre.

BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER.

Trois pour cent 81 85
Quatre pour cent 105 75

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

DICTIONNAIRE des Dictionnaires de Médecine, français et étrangers, ou Traité complet de médecine et de chirurgie pratique, contenant l'analyse des meilleurs articles qui ont paru jusqu'à ce jour dans les différents dictionnaires, par une société de médecins sous la direction du docteur Fabre. — 4 forts vol. in-8°, publiés en 12 livraisons; la première est en vente. — Paris, 1840. — Prix de chaque livraison: 2 f.

LEÇONS ORALES de Clinique chirurgicale, par M. le baron Dupuytren; 2^e édition, entièrement refondue. — 6 vol. in-8°. — Paris, 1839. — Portrait, broché. — Prix: 36 f.

TRAITÉ COMPLET des Saccharolés liquides, connus sous les noms de Sirops de sucre, de Mellites et d'Oximellites, par E. Mouchon, pharmacien. — 1 vol. in-8°. — Paris, 1838. — Lyon, 1839. — Prix: 5 f.

MANUEL de la Langue italienne, avec l'accent prosodique, ou Moyen d'apprendre cette langue sans maître, par M. Peyrot, auteur du Manuel de la Langue anglaise, adopté par l'Université. — 1 vol. in-16, broché. — Paris, 1840. — Prix: 3 f. (341)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DUCRUET, NOTAIRE A LYON, QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ, 28.

VENTE VOLONTAIRE.

De gré à gré, par suite de liquidation,

D'un matériel complet et en bon état, destiné à l'extraction du gravier des rivières pour remblais.

Ce matériel comprend: 1^o un bateau à draguer avec machine et chaudière à vapeur, câbles en fer et en chanvre, ancre, cric, étai, cylindres, paniers, chaînes et divers accessoires;

2^o Douze bateaux dits *sapines* avec leurs armures, une traille, traillon, plateaux, consoles en fer pour embanchements, barquots, guérite fermée, brouettes, pelles et pioches;

3^o Deux chevaux, deux tombereaux de demi-mètre, leurs harnais, une chèvre, et tous autres accessoires.

S'adresser, pour voir les objets, au Champ-de-Mars, à Perrache, n^o 51, et pour traiter de la vente, à M^e Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché, n^o 28. (1649)

CHAMBRE DES NOTAIRES, SITUÉE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N^o 31, AU 2^o.

Le vendredi 28 février 1840, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e Darmès, notaire à Lyon, à l'adjudication définitive d'une maison et d'un terrain propre à des constructions, situés à la Guillotière, rue de Chabrol, appartenant à M. Raymond, marbrier.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Darmès, notaire, quai de Bondy, n^o 165, dépositaire du cahier des charges. (1647)

ANNONCES DIVERSES.

(8066) A VENDRE. — Jolie voiture pour un cheval, fermant à vasistas. S'adresser chez M. Rouveure, rue Sainte-Hélène, 6.

(8064) GUINET et PARISIS préviennent MM. les amateurs que le 25 courant ils recevront un nouveau transport de chevaux de selle, dressés et d'attelage.

(8042) A VENDRE. — Joli hôtel bien achalandé, composé de tous les objets nécessaires à son exploitation, grand écurie, vaste remise, situé dans une jolie ville, à six lieues de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Dutel, traiteur, impasse Saint-Polycarpe, ou à M^{me} veuve Billiet, à Crémieu (Isère).

(8399) On offre à des jeunes gens intelligents une occupation honorable et lucrative.

S'adresser à M. Lioger, marchand papetier, rue de la Barre, à Lyon.

(8058) M. PERLET, décorateur, continuera ses leçons de perspective à dater du 2 mars prochain, de sept à neuf heures du matin, aux mêmes conditions de 30 fr. par mois, cours Morand, 18, à l'entresol, aux Brotteaux.

INEXPLOSIBLES DE LA HAUTE-LOIRE.

SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

EN FER

ENTRE ORLÉANS ET NEVERS.

Le service a commencé le 13 février 1840.

La descente se fait de Nevers à Orléans en un seul jour, et la remonte d'Orléans à Nevers en deux jours.

Le bateau part de Nevers tous les jours impairs, à cinq heures du matin, et arrive à Orléans avant le départ des voitures de Paris. (8015)

(8076) A VENDRE. — Un très-bon fonds de café situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Roman, rue Lainerie, 7.

PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

Préparée par M. SAUVAN, pharmacien, successeur du professeur REY, à Montpellier.

Cette Pâte est regardée comme le médicament le plus précieux que la médecine possède dans le traitement des affections de poitrine. D'un goût très-agréable, sous un petit volume elle contient une très-grande quantité de musilage d'escargots du Midi, les seuls qui, d'après les observations de M. Chrestien, sont efficaces dans les nombreuses maladies de poitrine. Cette préparation, livrée au public depuis quelques mois seulement, obtient des succès si nombreux et si remarquables, qu'elle jouit aujourd'hui de l'approbation des professeurs et médecins de la Faculté de Montpellier.

A Lyon, chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (2134)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallié. (2107)

Vente par suite de liquidation.

MM. les amateurs et MM. les chefs d'hôtel sont prévenus qu'une partie de vins fins de Bordeaux en bouteilles, tels que Margaux, Saint-Julien, Médoc, liqueurs diverses, Cognac très-vieux et Rhum en bouteilles et en fûts, etc., etc., provenant de la retraite d'un associé d'une maison de Bordeaux, seront vendus publiquement le lundi 24 février courant, place des Carmes, n^o 4, près la boucherie des Terreaux, à onze heures du matin, par le ministère d'un huissier-priseur. (8077)

(8069) AVIS.

Les actionnaires de la compagnie de l'UNION des mines de Rive-de-Gier sont prévenus que l'assemblée générale annuelle, prescrite par l'article 24 des statuts, aura lieu jeudi 27 février dans les bureaux de la compagnie rue Boissac, n^o 1, au 2^e, à 10 heures précises du matin.

Le but de cette réunion est d'entendre le rapport du syndicat sur la situation des affaires sociales, de recevoir communication de l'inventaire, et de procéder au renouvellement des syndics sortants.

N'auront voix délibérative dans ladite assemblée que les sociétaires représentant vingt actions dont dix au moins seront leur propriété.

Vingt actions donnent une voix. Aucun actionnaire ne peut avoir plus de cinq voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il représente.

LOOCH SOLIDE DE GALLOT,

PHARMACIEN,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55, A PARIS.

Pâte supérieure aux autres pectoraux pour guérir les rhumes, catarrhes, maladies de poitrine, etc. — Dépôt à la pharmacie des Célestins, à Lyon. (124-4230)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)

PÂTE PECTORALE ET SIROP PECTORAL D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les catarrhes, l'asthme, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'ESCARGOTS. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n^o 11.

Prix: 1 fr. 50 c. la boîte, et 2 fr. la bouteille avec l'instruction. (2134)